



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

DOSSIER DE PRESSE

Assemblée Plénière

Jeudi 29 juin 2017

SOMMAIRE

I. Compte administratif et compte de gestion 2016

- A. Auvergne-Rhône-Alpes, une lutte inédite contre le gaspillage
- B. Des dépenses d'investissement à la hausse
- C. Zéro hausse d'impôts

II. Apprentissage : Auvergne-Rhône-Alpes, inverse la tendance

- A. Favoriser et faciliter le recours à l'apprentissage par les entreprises
- B. Adapter l'offre et renforcer la qualité de formation
- C. Orienter et accompagner les jeunes vers et durant l'apprentissage

III. De nouvelles orientations pour une politique régionale en faveur de la culture et du patrimoine

- A. Les quatre principes transversaux, socles d'une nouvelle ambition culturelle
- B. Trois axes prioritaires d'actions pour décliner l'action culturelle

Annexes : Véloroutes et voies vertes : devenir la Région leader sur le tourisme à vélo

I. Compte administratif et compte de gestion 2016

Le compte administratif est le moment du bilan financier de la Région qui constate la sincérité de la promesse budgétaire. Il reprend les dépenses et les recettes effectivement réalisées dans l'année, par opposition au budget primitif qui n'est qu'une prévision.

Grâce à une gestion rigoureuse et à la lutte contre le gaspillage de l'argent public, Auvergne-Rhône-Alpes réinvestit massivement dans les projets de ses territoires.

A. Auvergne-Rhône-Alpes, une lutte inédite contre le gaspillage

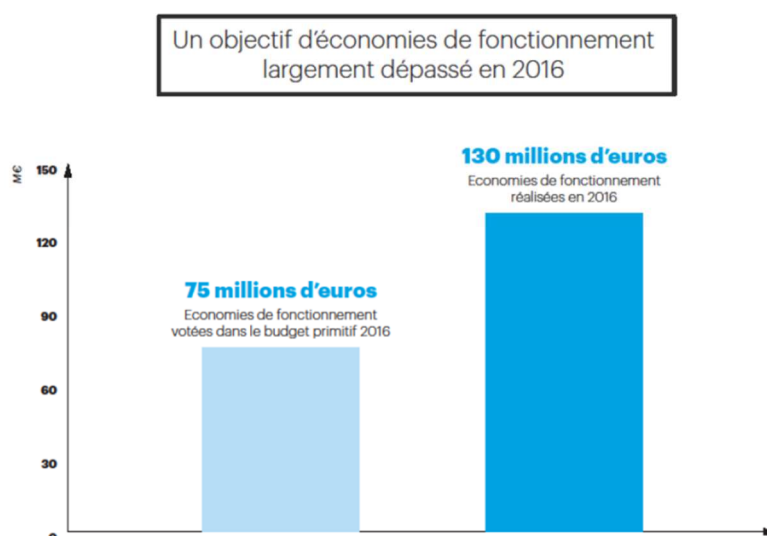
Les économies de fonctionnement réalisées sur le budget 2016 sont historiques : jamais aucune région n'a réalisé de telles économies, ce qui permet de **cesser le matraquage fiscal et de relancer fortement l'investissement**.

Le compte administratif est l'heure de vérité. **Pour le premier budget de la mandature, les engagements promis pendant la campagne électorale par Laurent WAUQUIEZ sont au rendez-vous** : entrer dans le cercle vertueux d'une collectivité qui économise l'argent public pour le redistribuer dans les projets concrets des territoires. Grace aux économies réalisées en fonctionnement en 2016, c'est déjà un tiers du plan d'économies de 300 M€ sur le mandat qui est réalisé.

Alors que d'aucuns pronostiquaient un plan d'économie irréaliste ou intenable, le compte administratif souligne la réalité des chiffres :

- Economies de fonctionnement votées en avril dans le budget primitif 2016 : 75 M€
- **Economies de fonctionnement réalisées : 130 M€**

↓ **130 millions d'euros d'économies réalisées dès 2016**



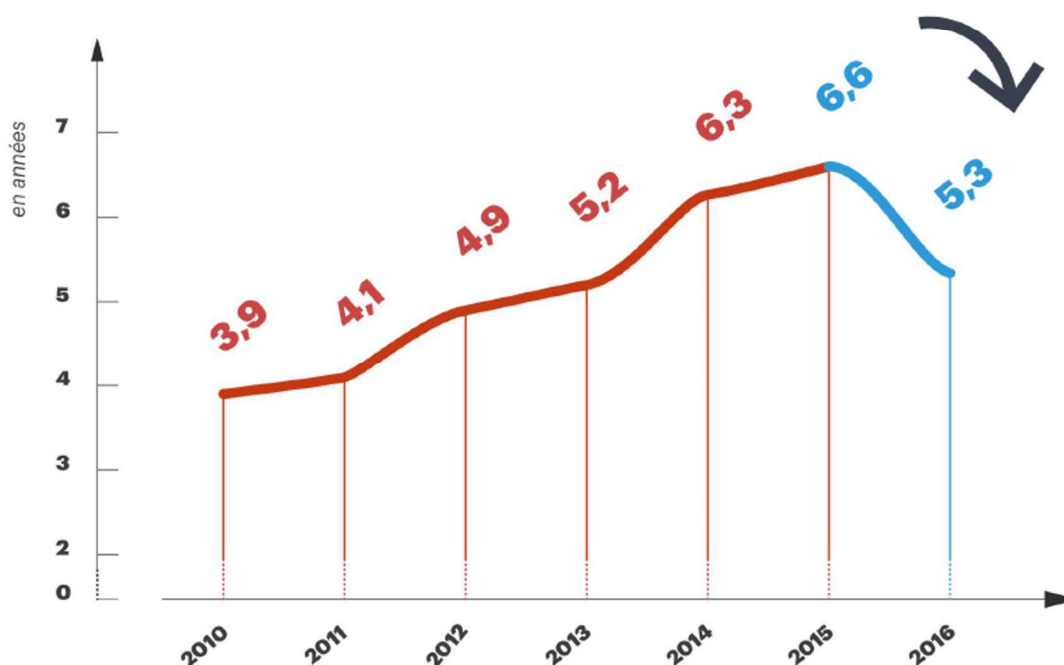
La nouvelle gestion d’Auvergne-Rhône-Alpes saluée par Standard & Poor’s

Après avoir relevé la perspective d’évolution de la note de la Région de « stable » à « positive », en soulignant sa « **capacité à réduire les dépenses de fonctionnement** » le 2 mai 2016, l’agence Standard & Poor’s Global Ratings a **relevé le 16 décembre 2017 la note de référence à long terme de la Région de AA- à AA avec perspective « stable »**. **Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi la seule Région qui voit sa note relevée et la Région la mieux notée de France.**

C’est une reconnaissance des choix budgétaires et de la bonne gestion mise en place depuis janvier 2016. Cette notation couronne une politique de rupture engagée depuis un an autour de trois engagements pris pendant la campagne : lutte implacable contre le gaspillage, zéro augmentation d’impôts, relance des investissements. Et ce dans un contexte très contraint par les fortes baisses de dotations de l’Etat.

Un désendettement sans précédent

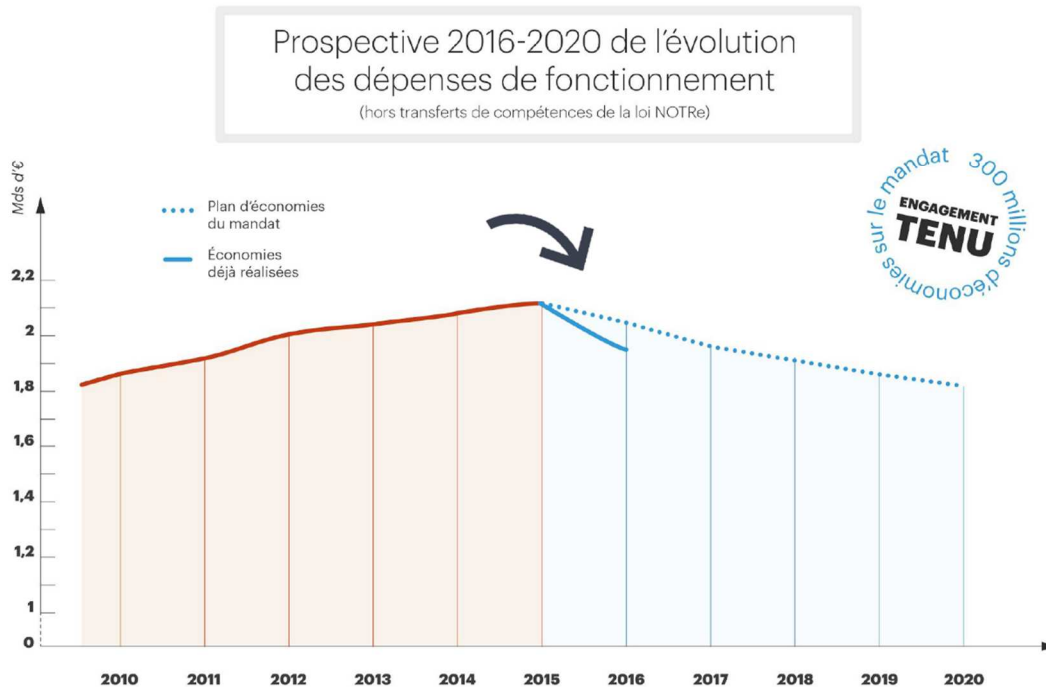
Capacité de désendettement



5,8 M€ d'économies par an sur le train de vie des élus, c'est l'équivalent par exemple de :

- **+ 14 aides à la création de maisons ou centres de santé** (2M€ en 2016 dont 200 000 € pour Panissières dans la Loire, Saint Marcellin en Isère, Aubenas en Ardèche ou Bourg-Saint-Maurice en Savoie)
- **+ 3 participations à la rénovation de gare** (en 2016 : 2,35M€ pour Sathonay-Rillieux dans le Rhône, 0,2M€ pour Virieu-sur-Bourbre en Isère ou 75 000 € pour Chasse-sur-Rhône en Isère)
- **+ 2 rénovations de lycées** (en 2016 : 0,4M€ pour le maintien des formations au commerce du lycée Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey dans l'Ain et 0,6M€ pour le raccordement au haut débit du lycée Aragon Picasso de Givors dans le Rhône)

43 % du plan d'économies du mandat réalisés en un an



B. Des dépenses d'investissement en hausse

Grâce à son effort inégalé d'économies de fonctionnement, **Auvergne-Rhône-Alpes devient la collectivité de l'investissement.**

Les investissements de la Région, hors remboursement de la dette, avaient chuté lourdement en Rhône-Alpes de 16% de 2010 à 2015 en passant de 850 M€ à 716 M€, en raison notamment de l'explosion des dépenses de fonctionnement (qui avaient presque doublé en 10 ans). **Il s'agit du plus fort budget d'investissement depuis 2009.**

Dès 2016, la Région relance ses investissements (hors remboursement de la dette) **en les augmentant de près de 152 M€, pour atteindre 868 M€** (Exécution 2016, plus haut niveau depuis 2009), soit **+ 21%**.

Ces investissements ont été prioritairement dirigés vers le soutien aux secteurs du numérique, de l'aménagement du territoire, de l'économie et de l'innovation, des transports et de la sécurité dans les établissements scolaires, participant ainsi à soutenir l'attractivité et le développement des territoires et l'emploi.

- Fin 2016 plus de 180 000 foyers et entreprises sont raccordables à la fibre optique dans le cadre du réseau d'initiative publique financé par la Région,
- Création du campus des métiers du numérique,
- Doublement de l'aide régionale en faveur des maisons de santé,
- Création en complément des contrats ambitions région, des bonus ruralité, permettant le soutien aux projets des communes rurales et des centres bourgs,
- Accompagnement des entreprises et de l'emploi grâce aux premières mesures opérationnelles issues du schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- Soutien aux projets d'investissements routiers dans les départements (désenclavement routier du Cantal, aménagements de sécurité dans le Puy-de-Dôme ou encore percement du nouveau tunnel du Chambon en Isère),
- Lancement du plan de sauvegarde des petites lignes ferroviaires, achat de nouvelles rames TER Regiolis, aménagement des gares en pôles d'échanges multimodaux comme à Grenoble,
- Installation dans les lycées publics et privés sous contrat de systèmes de sécurité anti-intrusion et de vidéoprotection...

C. Zéro hausse d'impôts

Première conséquence de cette lutte contre le gaspillage de l'argent public : Auvergne-Rhône-Alpes est **la seule région à avoir harmonisé à la baisse le tarif des cartes grises** dès le 1^{er} janvier 2017 (alors que les autres régions l'augmentaient en moyenne de 5%). L'exonération de carte grise pour les véhicules propres a par ailleurs été alignée à 100% (contre 50% en ex-Rhône-Alpes).

Après une décennie caractérisée par le doublement des dépenses de fonctionnement, l'augmentation à répétition des taxes (taxe sur les cartes grises en hausse de + 54% en Rhône-Alpes et + 85% en Rhône-Alpes), la dégradation de l'investissement et de la capacité de désendettement, **l'année 2016 marque une rupture.**



Crédits photos : Michel Péres

II. Apprentissage : Auvergne-Rhône-Alpes, inverse la tendance

Voie royale vers les métiers, l'apprentissage est une priorité de l'exécutif régional. Grâce à une nouvelle politique ambitieuse et complète, la Région Auvergne-Rhône-Alpes entend devenir la première Région de France pour l'apprentissage.

Longtemps délaissé, l'apprentissage, constitue depuis 2016 une des grandes **priorités de l'exécutif régional**. Avec un taux d'insertion professionnelle de **70%**, à 7 mois de la sortie de formation, il s'agit non seulement d'une **voie de formation de haute qualité**, mais aussi et avant tout d'une **voie concrète vers un métier**.

La grande politique innovante dédiée à l'apprentissage présentée en Assemblée Plénière du jeudi 29 juin 2017 se compose de **leviers à la fois puissants, efficaces, cohérents et complémentaires**. Elle vise **3 objectifs majeurs** :

- **1/ Favoriser et faciliter le recours à l'apprentissage par les entreprises,**
- **2/ Adapter l'offre de formation aux besoins et futurs besoins du marché du travail et renforcer la qualité de formation par apprentissage dans l'enseignement secondaire et supérieur,**
- **3/ Orienter et accompagner les jeunes vers et pendant l'apprentissage.**

Ces orientations stratégiques sont aussi le fruit de nombreuses concertations réunissant, autour de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, **les principaux acteurs de l'apprentissage**, notamment lors des « **Assises de l'Apprentissage** », tenues au siège de Lyon, le 19 janvier dernier.



Crédits photos : Guillaume Atger

A. Favoriser et faciliter le recours à l'apprentissage par les entreprises

La rencontre entre l'offre de contrat d'apprentissage et la demande du jeune est un point essentiel. Or, le **manque de clarté et d'information** des deux parties freine ce rapprochement. A cela s'ajoute les nombreuses sollicitations faites aux entreprises provenant de différents organismes (mission locales, associations d'insertion, Pôle Emploi etc...).

Pour rationaliser cela, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de **renforcer l'intervention des développeurs de l'apprentissage**. Ces derniers ont été mis en place par la chambre de commerce et d'industrie régionale Rhône-Alpes, la chambre régionale des métiers et de l'artisanat et la chambre régionale d'agriculture (les chambres consulaires), **dans l'objectif de faciliter la mise en relation entre les offres de contrats d'apprentissage les entreprises, les jeunes et les CFA**.

Toujours pour rapprocher l'offre et la demande de contrat, la Région crée une « **Bourse régionale de contrats d'apprentissage** » disposée à créer **un service unique de dépôt des offres, des CV et de mise en relation** du jeune avec l'entreprise.

La Région jouera pleinement son rôle de chef de file de l'apprentissage et **coordonnera ainsi les nombreux acteurs du secteur** (l'Etat, les chambres consulaires, Pôle Emploi, l'Association des missions locales régionales, l'AGEFIPH et Cap Emploi) autour d'un travail partenarial engagé dans le cadre de la **convention régionale de développement de l'apprentissage**. Sous forme de **chartes départementales**, ces collaborations multilatérales permettront **d'agir de façon concertée**, notamment pour éviter les propositions de **contrat non pourvues** et améliorer le **taux de remplissage des CFA**.

Le Conseil régional crée également un nouveau dispositif unique d'**Aides aux Employeurs d'Apprentis** et maintient ainsi son soutien aux TPE et PME en encourageant :

- Les maîtres d'apprentissage à se former pour renforcer qualitativement l'accueil et l'accompagnement de l'apprenti tant dans l'apprentissage du métier que dans la réussite au diplôme ;
- La mobilité internationale des apprentis dans le cadre de la formation préparée ;
- L'embauche d'apprentis de plus de 18 ans sans diplôme ni qualification pour préparer un diplôme ou un titre de niveau IV et V ;
- La signature de contrats avant le 31 juillet pour que les jeunes et leur famille envisagent plus sereinement la rentrée en apprentissage et ne fassent plus un choix par défaut.

Dans la fonction publique aussi, l'apprentissage doit être développé. C'est la raison pour laquelle la Région s'engage à **augmenter de 10%, d'ici 2021, le nombre d'apprentis recrutés** en son sein, et fixe pour objectif que **40 apprentis supplémentaires, déclarés en situation de handicap, soient recrutés dans la fonction publique d'Etat dès l'année 2017**.

Enfin, pour favoriser et faciliter le recours à l'apprentissage par les entreprises, la Région ne peut négliger un autre acteur majeur : l'Etat. Le Conseil Régional entamera donc **un dialogue**

pour la mise en place de deux expérimentations. La première pour **assouplir la réglementation applicable aux apprentis mineurs** en matière de durée et de conditions de travail, avec comme contrepartie le **renforcement de la formation et de la sensibilisation** des apprentis, des formateurs et des entreprises **aux questions de santé et de sécurité au travail.** L'autre, pour **rationaliser les aides aux employeurs d'apprentis** en confiant, à la Région, **l'intégralité des crédits** consacrés aux employeurs d'apprentis (aides directes et indirectes), actuellement réparties dans des dispositifs éclatés et trop peu lisibles.



Crédits photos : Guillaume Atger

B. Adapter l'offre et renforcer la qualité de formation

Un apprentissage efficace et utile est un apprentissage qui **débouche sur un métier correspondant aux attentes actuelles et à venir du marché de l'emploi** et des entreprises. Pour ce faire, la Région réalise un grand travail de **structuration de l'offre de formation** qu'elle renforce **en associant les branches et les entreprises aux travaux d'identification des besoins.** La création de formation sera ainsi liée à **l'existence d'une demande économique locale avérée** et **selon la capacité des employeurs à recruter des apprentis.**

Dans ce cadre, **3 000 places de formation supplémentaires dans l'enseignement supérieur** seront créées d'ici à 2021. Il en sera de même, à son échelle, pour les formations diplômantes de niveaux IV et V. Dans un souci de **répartition territoriale équitable et équilibrée**, la Région s'engage à faire preuve d'une plus grande réactivité pour **adapter la carte régionale des formations aux besoins des employeurs.**

Pour rester au contact des innovations et des évolutions des techniques de production, les CFA doivent être, à la fois, **attractifs, modernes et performants**. C'est pourquoi le Conseil Régional met l'accent sur la **maintenance, et la construction des locaux et des équipements pédagogiques**. Ceci pour répondre plus précisément aux besoins et attentes des jeunes et ainsi **développer l'attractivité des CFA**. Pour harmoniser les outils au niveau de la nouvelle grande Région, ce nouveau dispositif se substituera, à partir de septembre 2018, aux deux anciens : EUREKA, pour Rhône-Alpes et Contrat qualité pour l'Auvergne. Un transfert des crédits s'opéra **pour soutenir les projets les plus innovants**.

Pour coller au plus près des **besoins du marché** et donner vie aux parcours envisagés par les apprentis, la Région Auvergne-Rhône-Alpes va développer **les certifications par titres professionnels** et **les certifications intermédiaires**, types CACES, indispensables à l'exercice de certains métiers.

Avec pour objectif d'ici 2021, de voir **plus de 5 000 apprentis réaliser chaque année une mobilité**, Auvergne-Rhône-Alpes souhaite **valoriser à la fois l'apprentissage et l'employabilité des apprentis**. Ainsi, la Région renforce son appui à la création et à l'ingénierie de projets des CFA en faisant vivre, **la plateforme mobilité internationale déjà étendue à l'ensemble de la région depuis novembre 2016**. Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes accompagnera cette évolution en créant, à compter de 2018, **un fonds de soutien à la mobilité des apprentis** pour développer des coopérations entre les entreprises, les CFA Français et les CFA étrangers.

Autre acteur majeur de la formation professionnelle, les **Ecoles de Productions ne sont pas en reste**. Même si ces élèves n'ont pas le statut d'apprentis, ils **bénéficient depuis 2016 des mêmes avantages que les élèves apprentis**.



Crédits photos : Guillaume Atger

C. Orienter et accompagner les jeunes vers et durant l'apprentissage

En développant les **parcours préparatoires à l'apprentissage**, la Région Auvergne-Rhône-Alpes entend renforcer la place de l'apprentissage dans le processus d'orientation du jeune. En conséquence, le nombre de places dans le « **Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance** » (DIMA) sera augmenté, tout comme les classes de secondes « Professionnelles à Orientation Progressive en Alternance » (POPA).

Pour que le jeune choisisse méthodiquement son orientation, en alternance ou non, il doit, au préalable, bénéficier de **toutes les informations utiles à sa prise de décision**. C'est pourquoi la Région proposera dès 2018, aux jeunes et aux CFA, une **préparation à l'entrée en apprentissage**, concernant les **savoirs être** et la **recherche d'employeurs**. Cet outil mobilisable de janvier à juin chaque année par les CFA s'ajoutera au dispositif, déjà existant : « **Tremplin vers l'Apprentissage** », disponible dans les CFA de septembre à décembre.

La Région souhaite également **développer des conventions locales entre lycées et CFA** pour créer, ensemble, des **événements d'information et d'orientation active dans les établissements**, au plus près des élèves. La Région **soutiendra financièrement les territoires** qui mèneront des **actions de promotion et de valorisation** de l'apprentissage et **des entreprises formatrices**. Pour achever **ce travail porté en amont de l'orientation du jeune**, et plus largement en soutien à tous les acteurs de l'apprentissage et de l'emploi, le Conseil Régional s'apprête à créer la **plateforme numérique d'orientation emploi formation**. Celle-ci aura pour première mission de **faciliter l'accès à l'information actualisée sur les métiers et sur l'offre de formation professionnelle** en Auvergne-Rhône-Alpes.

La plateforme mettra également à disposition de tous ces acteurs (futurs apprentis, élèves, étudiants, personnes en recherche d'orientation, demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, salariés entreprises et professionnels de l'orientation et de l'emploi) **une bourse numérique emploi-formation** pour la mise en relation des jeunes en recherche de contrats d'apprentissage avec les besoins en recrutement exprimés par les entreprises régionales.

Plus spécifiquement sur l'accompagnement du jeune pendant l'apprentissage, la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite **harmoniser et simplifier les solutions d'aides aux transports, hébergement et restauration**, en vue d'une **meilleure appropriation par l'apprenti**.

Par ailleurs, la question du **handicap** tient, dans ce plan, toute **la place et toute la considération qu'elle mérite**. Ainsi, via le protocole d'accord entre la Région et l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés), l'effort sera porté sur **l'accès à l'emploi via la formation des personnes en situation de handicap**. Sa mise en œuvre sera précisée grâce à une convention de partenariat opérationnelle en 2018 élargie au **FIPHPP** (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapée dans la Fonction Publique). **La démarche H+**, proposée par la région et mise en place par les CFA vise à créer un **accueil spécifique pour les personnes handicapées** et pour **favoriser le déroulement des formations**, avec notamment **un suivi pédagogique renforcé**.

Au-delà de l'accompagnement dans ses démarches, le soutien apporté par l'institution régionale doit aboutir à **une plus grande responsabilisation du jeune**. Dans cette optique, la Région souhaite sensibiliser les apprentis, notamment grâce à la **Charte des Droits et Devoirs** qui permettent de rappeler **les engagements réciproques des apprentis, des entreprises, des CFA et de la Région**. La charte inclut aussi l'obligation morale pour l'apprenti de considérer sérieusement la proposition de recrutement et d'intégration dans l'entreprise faite par son employeur à l'issue du contrat d'apprentissage.

Enfin, consciente des difficultés d'un parcours en alternance et du double investissement personnel que celui-ci représente pour le jeune – l'investissement en entreprise et l'investissement en formation – la Région Auvergne-Rhône-Alpes valorisera l'apprentissage **en élargissant la bourse au mérite en direction des apprentis** obtenant un diplôme de IV et V avec mention très bien ou une notation à plus de 16/20.

*« L'apprentissage est à la fois **une opportunité pour le jeune et un investissement d'avenir pour l'entreprise et la société**. Ce plan, que j'ai voulu **concret et innovant**, portera notre Région comme **la Région leader pour l'apprentissage**. Notre politique répond tant **aux besoins des entreprises qu'aux besoins des territoires** avec notamment un fort accent mis sur l'équilibre territorial. Et évidemment, il est pensé, avant tout, **pour répondre aux attentes de nos jeunes**. »* Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Crédits photos : Guillaume Atger

III. De nouvelles orientations pour une politique régionale en faveur de la culture et du patrimoine

Auvergne-Rhône-Alpes une région au potentiel culturel exceptionnel

- Une position majeure dans le paysage culturel national

La qualité et la densité de notre infrastructure culturelle placent notre Région au 2^{ème} rang national sur l'ensemble des segments et au 1^{er} rang, hors Région capitale : équipements culturels de premier plan, institutions de formation artistique supérieure, artistes de grande notoriété...

Pour l'emploi artistique et culturel, Auvergne-Rhône-Alpes occupe le 2^{ème} rang national avec **plus de 70 000 personnes, soit environ 10% des emplois culturels en France.**

Une délibération-cadre, pour donner l'impulsion d'une responsabilité nouvelle

La délibération votée en assemblée plénière substitue aux orientations culturelles pour l'Auvergne (2013-2016) et aux orientations annuelles en Rhône-Alpes.

Elle donne une impulsion nouvelle au service d'un territoire et de ses acteurs avec :

- 4 principes transversaux,
- 3 axes prioritaires d'action culturelle,
- 1 méthode pour la mobilisation des acteurs et 1 calendrier.



Crédits photos : Michel Péres

A. Les quatre principes transversaux, socles d'une nouvelle ambition culturelle

- 1. Accessibilité : Faciliter l'accessibilité territoriale et sociale à la culture, l'élargissement et la diversification des publics,
- 2. Education : Soutenir l'éducation et la transmission à travers la culture, avec le soutien aux projets et les actions éducatives,
- 3. Responsabilité : S'engager réciproquement sur une responsabilité assumée dans la gestion des ressources publiques et la cohérence dans le pilotage des financements,
- 4. Visibilité : Rendre l'action régionale en faveur de la culture visible et lisible pour les habitants, car il s'agit d'un enjeu démocratique d'action publique.

B. Trois axes prioritaires d'actions pour décliner l'action culturelle

Par la place centrale occupée par la culture dans la construction personnelle et éducative des citoyens, par son apport indispensable éclairant notre monde en évolution permanente, par le lien social qu'elle tisse à travers un héritage matériel et immatériel, par le levier incomparable offert pour l'attractivité du territoire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes entend orienter prioritairement son action culturelle autour des 3 axes suivants :

➤ **L'action régionale en faveur du patrimoine :**

Une région riche de son patrimoine et fière de son histoire

- Plan « Mémoires, histoire et transmission » visant à soutenir les initiatives de transmission des mémoires des conflits mondiaux en Région,
- Mise en valeur de la compétence de l'Inventaire Général du Patrimoine,
- Plan « préservation et mise en valeur du patrimoine régional »,
- Soutien pluriannuel pour des investissements de grande envergure dans le cadre du CPER ou d'engagements concertés,
- Créer les conditions de la sauvegarde, la promotion et la renaissance du Musée des Tissus,
- Plan d'action en faveur du soutien aux langues régionales, au patrimoine immatériel et écrit,
- Développement de l'accueil et des initiatives au sein du Domaine Royal de Randan,
- Plan en faveur des musées ayant le label « Musée de France »

➤ **L'action régionale en faveur de la création :**

Soutenir la création, l'accès à la culture et la diffusion partout et pour tous

- Positionner la Région comme 1^{er} acteur de l'accès de tous les publics à la culture, en tout point du territoire régional,
- Soutenir la création artistique avec deux types d'aides : aide au projet annuel et accompagnement pluriannuel,
- Créer et diffuser un label « Scène régionale Auvergne-Rhône-Alpes »,
- Renforcer le soutien au profit d'établissements culturels de proximité,

- Accompagner des formes émergentes d'arts et d'innovation artistique,
- Renforcer le soutien aux festivals régionaux,
- Mieux reconnaître la place de la pratique culturelle amateur,
- Accompagner la formation artistique supérieure et/professionnelle,
- Mettre en cohérence des missions des agences régionales avec les objectifs de nos orientations culturelles régionales.

➤ **L'action régionale en faveur des industries culturelles :**

Une Région leader par ses talents et son économie culturelle

- Investir pour le soutien de la production et de la création en faveur du cinéma, de l'audiovisuel et des arts numériques,
- Structurer la filière de la production cinématographique autour de pôles régionaux,
- Renforcer le rôle d'Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma et des Commissions du film,
- Contribuer à la structuration de la filière du jeu vidéo,
- S'engager à soutenir la filière économique du livre et poser les jalons d'un contrat de filière,
- Soutenir le réseau de Culture Scientifique Technique et Industrielle,
- Accompagner le secteur du numérique dans la culture,

➤ **La Région, chef de file pour l'articulation des politiques culturelles territoriales**

- Dans un contexte en fortes mutations, la coordination des politiques culturelles territoriales constitue un enjeu pour l'ensemble des acteurs culturels et pour le développement d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- En l'absence d'acteur chef de file, la Région propose de jouer un rôle d'ensemblier,
- Des conférences régionales territorialisées, en 2017,
- Une conférence territoriale de l'action publique culturelle (CTAP) dès 2018,
- Une consultation permanente pour la culture avec les syndicats patronaux et salariaux et les réseaux professionnels.

Les outils du diagnostic :

Une enquête réalisée par l'Observatoire des Politiques Culturelles sur les « ressources et dynamiques culturelles en Auvergne-Rhône-Alpes » permettant d'alimenter un Livre blanc s'appuyant sur 120 entretiens approfondis d'acteurs représentant les différents domaines artistiques et culturels de la Région.

Une étude, s'appuyant sur 60 entretiens approfondis d'acteurs culturels et territoriaux, confiée à l'Atelier VersoCulture pour poser les pistes de réflexion et d'évolutions sur les agences culturelles régionales et plus largement, sur le contexte institutionnel et professionnel, national et régional en pleine reconfiguration.

En ANNEXES **Véloroutes et voies vertes : devenir la Région leader sur le tourisme à vélo** (document distinct).